



Conseil économique et social

Distr. générale
2 janvier 2009
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants

Cinquante-deuxième session

Vienne, 11-20 mars 2009

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Trafic et offre illicites de drogues: situation mondiale
en ce qui concerne le trafic de drogues et mesures
prises par les organes subsidiaires de la Commission**

Suite donnée à la deuxième Conférence ministérielle sur les routes de la drogue à partir de l'Afghanistan

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 51/1 de la Commission des stupéfiants, intitulée "Suite donnée à la deuxième Conférence ministérielle sur les routes de la drogue à partir de l'Afghanistan", dans laquelle la Commission priait le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de lui rendre compte, à sa cinquante-deuxième session, des mesures prises et des progrès accomplis dans l'application de cette résolution. Le présent rapport expose succinctement les progrès accomplis à la suite des trois tables rondes d'experts du Pacte de Paris tenues en 2008. L'aspect le plus marquant de l'année considérée a toutefois été la poursuite de la deuxième phase du projet du Pacte de Paris, lancée en janvier 2007, qui s'est accompagnée d'un changement d'approche radical, mettant l'accent sur l'impact et les résultats. Dans un effort pour passer du processus à l'action, les recommandations du Pacte de Paris ont été transposées en plans et objectifs concrets (aboutissant à la Stratégie Arc-en-ciel) ciblés en priorité sur l'Afghanistan et les pays voisins. Axée sur les résultats, la Stratégie Arc-en-ciel a été approuvée par tous les partenaires du Pacte de Paris aux réunions du Groupe consultatif de la politique tenues à Vienne en 2007 et 2008. Dès 2008, le volet contrôle des précurseurs de la Stratégie a permis d'obtenir des premiers résultats concrets avec d'importantes saisies de précurseurs chimiques (initiative communication, compétence et formation régionales en matière de lutte contre le trafic (TARCET)).

* E/CN.7/2009/1.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 51/1, intitulée “Suite donnée à la deuxième Conférence ministérielle sur les routes de la drogue à partir de l’Afghanistan”, la Commission des stupéfiants a réaffirmé les engagements pris par les États Membres dans la Déclaration politique adoptée par l’Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (résolution S-20/2 de l’Assemblée générale, annexe), dans laquelle ils ont considéré que la responsabilité de la lutte contre le problème mondial de la drogue était commune et partagée et exprimé leur conviction que ce problème devait être traité dans un cadre multilatéral; réaffirmé également l’initiative du Pacte de Paris, qui découlait de la Déclaration de Paris (S/2003/641, annexe) publiée à l’issue de la Conférence sur les routes de la drogue de l’Asie centrale à l’Europe, tenue à Paris les 21 et 22 mai 2003; et pris note avec préoccupation de l’enquête sur la production d’opium en Afghanistan de 2007 publiée par l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)¹, qui soulignait qu’en 2007 l’Afghanistan avait produit 8 200 tonnes d’opium, ce qui en faisait pratiquement le seul fournisseur de la drogue la plus mortelle du monde.

2. Dans cette même résolution, la Commission a rappelé le plan d’action approuvé par la table ronde d’experts du Pacte de Paris consacrée au contrôle des précurseurs utilisés dans la fabrication d’héroïne, qui s’est tenue à Vienne les 29 et 30 mai 2007 dans le cadre de l’initiative Communication, compétence et formation régionales en matière de lutte contre le trafic (TARCET); a rappelé également sa résolution 50/1, dans laquelle elle s’était félicitée des conclusions de la deuxième Conférence ministérielle sur les routes de la drogue à partir de l’Afghanistan, organisée par le Gouvernement de la Fédération de Russie, en coopération avec l’UNODC et tenue à Moscou du 26 au 28 juin 2006, dans le prolongement de l’initiative du Pacte de Paris; et demandé aux partenaires du Pacte de Paris de promouvoir les initiatives internationales et régionales contre le trafic d’opiacés à partir de l’Afghanistan et de renforcer la coopération avec les opérations en cours dans la région comme l’opération “Canal”, l’opération “Containment” et l’opération “Elena”.

3. Dans cette même résolution, la Commission s’est félicitée de la contribution que les centres et établissements existants de formation apportaient au renforcement des capacités des services de détection et de répression en matière de drogues et a souligné qu’il importait d’étudier d’autres possibilités et modalités d’organiser des stages de formation à l’intention des agents des services de détection et de répression venant d’Afghanistan et des États voisins, des États de l’Asie centrale et d’autres sous-régions; a accueilli avec satisfaction le lancement, sous l’égide de l’UNODC et de l’Équipe spéciale chargée du Projet “Cohesion”, de l’initiative TARCET, qui visait les précurseurs utilisés dans la fabrication d’héroïne en Afghanistan et a demandé instamment aux partenaires du Pacte de Paris de coopérer étroitement avec cette initiative en vue d’en assurer le succès; et a encouragé les opérations limitées dans le temps et ciblées sur le trafic des précurseurs, en particulier d’anhydride acétique.

¹ Office des Nations Unies pour la drogue et le crime, *Afghanistan: Opium Survey 2007* (octobre 2007).

4. Dans cette même résolution, la Commission a invité les partenaires du Pacte de Paris, en pleine conformité avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, à examiner les possibilités de renforcer le contrôle des mouvements transnationaux du produit monétaire du trafic de plantes servant à fabriquer des drogues illicites cultivées sur le territoire afghan et de drogues illicites produites sur ce territoire, du blanchiment d'argent et d'autres activités criminelles transnationales liées à ce produit ainsi qu'au financement d'activités terroristes en Afghanistan; demandé aux partenaires du Pacte de Paris de continuer à mettre en œuvre des initiatives de prévention, traitement et réadaptation et d'échanger les pratiques optimales de réduction de la demande; noté avec satisfaction le démarrage de la phase pilote de mise en œuvre de l'initiative visant à créer un centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale; et noté le rôle important que le mécanisme automatisé d'aide aux donateurs (ADAM) jouait en coordonnant l'assistance technique en matière de lutte contre les stupéfiants dans les pays situés le long des principaux itinéraires de trafic d'opiacés à partir de l'Afghanistan.

5. Dans sa résolution 51/1, la Commission a aussi prié le Directeur exécutif de l'UNODC de lui rendre compte, à sa cinquante-deuxième session, des mesures prises et des progrès accomplis dans l'application de la résolution.

II. Initiative du Pacte de Paris: processus

6. Plus de 55 pays et institutions réunis à la Conférence ministérielle sur les routes de la drogue de l'Asie centrale à l'Europe, tenue à Paris les 21 et 22 mai 2003, ont conclu un pacte aux termes duquel ils se sont accordés sur les mesures à prendre pour limiter le trafic d'opiacés afghans en Asie occidentale et centrale et en Europe, et sur la nécessité d'engager une action plus ferme et mieux coordonnée pour contrôler les frontières et faire appliquer les lois. L'UNODC a été invité à jouer un rôle de centre d'échange et à fournir des informations et des analyses détaillées sur les mesures à prendre à titre prioritaire dans les pays les plus touchés.

7. L'UNODC a pris la tête d'un projet intitulé "initiative du Pacte de Paris", qui faisait suite à la Conférence sur les routes de la drogue de l'Asie centrale à l'Europe et facilitait les consultations sur la lutte contre les stupéfiants entre les experts et les dirigeants. La première phase de ce projet avait commencé en mai 2004 et s'était terminée en décembre 2006.

8. Par l'initiative du Pacte de Paris, l'UNODC a facilité la tenue de consultations périodiques et de réflexions stratégiques entre partenaires – experts et décideurs – afin qu'ensemble, ils discutent d'une action coordonnée, la définissent et l'appliquent en vue de juguler l'accroissement du trafic d'opiacés à partir de l'Afghanistan et d'améliorer la situation en matière d'abus de drogues dans les pays prioritaires. De plus, l'initiative du Pacte de Paris a favorisé la coordination de l'assistance technique à la lutte contre les stupéfiants grâce au mécanisme ADAM (<http://www.paris-pact.net>). Elle a permis de renforcer encore les capacités de collecte et d'analyse de données en Afghanistan et dans les pays voisins, permettant ainsi d'obtenir des renseignements essentiels pour la planification et l'action stratégiques, grâce au travail d'une équipe d'analystes stratégiques nationaux mise en place début 2007.

9. Trois tables rondes d'experts du Pacte de Paris se sont tenues en 2008, consacrées chacune à l'examen d'une question géographique ou thématique spécifique. Deux d'entre elles, qui réunissaient des experts de haut niveau en matière de lutte contre les stupéfiants et de réduction de la demande de drogues, se sont concentrées sur une zone géographique donnée: la première, tenue à Bucarest du 9 au 11 juillet 2008, était consacrée à la région de la mer Noire; la deuxième, tenue à Nairobi du 22 au 24 septembre 2008, à l'Afrique de l'Est. La troisième table ronde d'experts, qui traitait des flux financiers liés à la production et au trafic illicites d'opiacés afghans, s'est tenue à Vienne les 6 et 7 novembre 2008.

10. Avant la première table ronde, deux équipes, composées d'experts de l'UNODC et des partenaires du Pacte de Paris, se sont rendues dans la région de la mer Noire, entre le 21 mai et le 3 juin 2008, pour visiter un port maritime et un aéroport choisis par avance. Ces visites et les rencontres avec les représentants nationaux ont permis aux deux équipes de repérer les bonnes pratiques de gestion des frontières dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants dans chaque pays visité, ainsi que dans l'ensemble de la région, et d'élaborer conjointement des propositions visant à renforcer encore la gestion des frontières et la coopération régionale dans ce domaine. Leurs conclusions et l'ébauche d'un plan régional de coopération et d'action ont été présentées à la table ronde d'experts du Pacte de Paris sur la région de la mer Noire qui s'est tenue à Bucarest du 9 au 11 juillet 2008.

11. Durant cette même table ronde, deux groupes de travail se sont réunis pour débattre de la lutte contre les stupéfiants et la réduction de la demande de drogues dans la région de la mer Noire. Le groupe de travail sur la lutte contre les stupéfiants a notamment recommandé: de soutenir et d'utiliser les réseaux de communication et d'information actuels; de resserrer la coopération lors des opérations et d'améliorer l'échange d'informations entre les pays de la région; et de promouvoir des mécanismes efficaces de coopération transfrontalière entre les services du parquet et des organes judiciaires. Le groupe de travail sur la réduction de la demande de drogues a notamment recommandé: de créer un organe directeur jouant un rôle clef dans l'élaboration des politiques et des législations nationales; et d'étoffer et de développer encore les services de prévention, de traitement et de réduction des risques en milieu carcéral.

12. À la table ronde d'experts sur l'Afrique de l'Est, deux groupes de travail se sont réunis pour débattre de la lutte contre les stupéfiants et de la réduction de la demande de drogues dans la sous-région. Le groupe de travail sur la lutte contre les stupéfiants a notamment recommandé ce qui suit: améliorer la recherche et l'analyse pour permettre l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles; renforcer les moyens légaux et techniques de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée; accroître les capacités des services de détection et de répression par la formation et la fourniture d'outils de lutte contre les stupéfiants adaptés; et intensifier la coopération aux niveaux national et régional. Le groupe de travail sur la réduction de la demande de drogues a notamment conclu qu'il était nécessaire: de poursuivre la collecte et l'analyse d'informations sur l'abus de drogues et d'observer les tendances et les évolutions; de créer, si ce n'est déjà fait, un organisme national de coordination du contrôle des drogues distinct; d'examiner et d'actualiser, le cas échéant, les politiques et les législations de contrôle des drogues; et de renforcer les moyens nationaux de traitement des toxicomanies, en conformité avec les normes et protocoles de traitement nationaux.

13. En février et mars 2008, l'UNODC a prié les autorités compétentes des Émirats arabes unis d'étudier la possibilité d'accueillir la troisième table ronde d'experts au dernier trimestre 2008. En juillet de la même année, le Ministre de l'intérieur a fait savoir à l'UNODC que son pays ne pourrait accueillir la réunion à cause d'autres engagements. L'Office a alors décidé d'organiser la réunion au Siège, à Vienne. Il a chargé, début 2008, un groupe de travail d'experts d'établir une étude sur les flux financiers liés à la production et au trafic illicites d'opiacés afghans ainsi qu'un plan d'action à court et moyen terme pour s'attaquer efficacement aux problèmes et aux vulnérabilités détectés aux niveaux national, régional et international. Cette étude, connue comme le "livre orange", a été examinée à une table ronde d'experts tenue à Vienne les 6 et 7 novembre. Les experts se sont entendus sur les trois recommandations suivantes: a) accroître les connaissances dans ce domaine; b) s'attaquer aux vulnérabilités potentielles; et c) intensifier la coopération nationale et internationale. Le "livre orange", qui propose une ébauche stratégique, facilitera l'élaboration d'un plan d'action par un groupe de travail interinstitutions composé de représentants du Fonds monétaire international, du Groupe Eurasie contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, du Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers, du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, de l'UNODC, de la Banque mondiale et d'autres partenaires du Pacte de Paris. Le plan d'action sera achevé en 2009.

14. Dans la Déclaration de Paris, il a été jugé nécessaire de réactiver un mécanisme de "chambre de compensation" regroupant l'ensemble des projets d'assistance technique aux pays concernés afin d'éviter les duplications. Cela permettrait aussi de tirer le meilleur parti des rares ressources fournies par les donateurs. Il a été proposé pour ce faire de recourir au mécanisme automatisé d'aide aux donateurs (ADAM) élaboré par le bureau de projet régional de l'UNODC pour l'Europe du Sud-Est au cours de la première phase de l'initiative du Pacte de Paris et mis à l'essai entre 2004 et 2006 avant d'être officiellement lancé à Vienne en septembre 2006. Il s'agit d'un outil en ligne destiné à coordonner l'assistance technique pour la lutte contre les stupéfiants dans les pays situés le long des principaux itinéraires de trafic d'opiacés provenant d'Afghanistan. Il assure la transmission instantanée et sécurisée d'informations qui permettent aux différents partenaires de savoir qui fait quoi, où et comment en matière de lutte contre les stupéfiants en Afghanistan, en Fédération de Russie, en Iran (République islamique d'), au Pakistan et dans les pays d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est. Il vise à éviter les doubles emplois et à favoriser les synergies. Le mécanisme a continué à être renforcé en 2008. Afin d'assurer sa viabilité à long terme et d'accroître le nombre d'utilisateurs, les projets relevant du mécanisme ADAM ont fait l'objet d'un examen et d'un nettoyage des données pour améliorer la qualité et la pertinence des informations sur les projets. S'agissant de la saisie de données, un programme en langage XML qui a été conçu, élaboré et mis à l'essai avec succès en 2007, peut désormais être développé plus avant avec les partenaires. Ce programme permet aux partenaires de télécharger automatiquement les données dans le mécanisme ADAM. En février 2008, tous les partenaires du Pacte de Paris qui ne l'avaient pas déjà fait ont été invités à désigner des points de contact nationaux et institutionnels et à valider les coordonnées de ceux qui avaient déjà été désignés. Ils ont aussi été encouragés à revoir et à valider les données de projet et informés des avantages du programme XML. Le nombre d'utilisateurs actifs du mécanisme ADAM a plus que doublé depuis son lancement en 2008; ils sont actuellement 154 à avoir consulté des

informations sur 239 projets liés à la lutte contre les stupéfiants en Afghanistan et dans les pays voisins. Soixante-six pour cent des partenaires du Pacte de Paris ont affecté un point de contact national au mécanisme ADAM et 27 % y ont affecté un point de contact institutionnel.

15. Le renforcement dans les pays prioritaires des moyens de collecte de données et des capacités analytiques s'est poursuivi par la mise en place d'un réseau d'analystes stratégiques nationaux du Pacte de Paris. Les analystes participants sont en poste dans les bureaux extérieurs de l'UNODC en Afghanistan, en Fédération de Russie, en Iran (République islamique d'), au Pakistan, au Turkménistan et dans le Bureau régional pour l'Asie centrale. Grâce à leur travail, la qualité et la quantité des données et des informations sur les questions liées aux drogues fournies par le Gouvernement afghan et les gouvernements des pays voisins, ont nettement augmenté. Au début de l'année 2008, ces analystes ont par exemple publié quatre rapports sur les tendances en matière de drogues illicites, qui traitaient notamment de la culture du pavot à opium; de la production, du trafic et des saisies d'opiacés; du trafic de produits chimiques précurseurs; et de l'abus de drogues et du VIH/sida en Afghanistan, au Pakistan et dans les pays d'Asie centrale. Le rapport sur la République islamique d'Iran sera disponible fin juin 2009. En outre, la cartographie des données et les capacités analytiques des homologues d'Asie centrale ont été améliorées grâce à la formation d'agents des services de détection et de répression et de personnel du Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale par les analystes stratégiques nationaux. Ces derniers ont aussi fait connaître le mécanisme ADAM et ses avantages par des activités de promotion visant leurs interlocuteurs au sein des pouvoirs publics en Asie centrale et ont contribué à faciliter la désignation de points de contacts nationaux.

16. À la réunion du Groupe consultatif de la politique du Pacte de Paris tenue à Vienne les 15 et 16 décembre 2008, les dirigeants ont entériné les recommandations formulées aux tables rondes d'experts en 2008, pris note des progrès accomplis dans l'exécution des recommandations faites lors des tables rondes antérieures sur l'Afghanistan et ses pays voisins tenues entre 2004 et 2008, et échangé des informations sur la manière dont chaque partenaire avait contribué, ou envisageait de contribuer, à l'application de ces recommandations. Ils ont, en outre, arrêté les priorités suivantes pour les trois consultations d'experts du Pacte de Paris qui se tiendront en 2009: a) l'Afghanistan et ses pays voisins; b) l'Europe occidentale; et c) le trafic et l'abus d'héroïne en Asie centrale et en Chine occidentale. La première table ronde de 2009, dont la tenue à Kaboul, après les élections, est à confirmer, fera le point des progrès accomplis dans l'application de la Stratégie Arc-en-ciel² et réaffirmera l'engagement du Gouvernement afghan et des partenaires du Pacte de Paris de continuer à avancer dans le domaine de la réduction de la demande et de l'offre de drogues. La deuxième table ronde, qui devrait se tenir au premier semestre 2009 dans une ville d'Europe occidentale encore à déterminer, permettra d'aborder la question de la réduction de la demande et de l'offre d'héroïne dans la région, gardant aussi à l'esprit la question de la santé publique. La troisième table ronde devrait se tenir à Almaty (Kazakhstan).

² On trouvera des informations sur la Stratégie Arc-en-ciel et des documents s'y rapportant sur le site Web de l'UNODC (<http://www.unodc.org/unodc/en/regional/central-asia.html>).

17. L'utilisation du mécanisme ADAM continuera d'être encouragée en 2009 et des améliorations techniques lui seront apportées pour perfectionner la fonction collecte d'informations. Le renforcement, grâce au travail des analystes stratégiques nationaux en Asie centrale, des capacités analytiques restera également une priorité en 2009. Une évaluation de projet aura lieu en avril 2009 pour examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Pacte de Paris. Les résultats de cette évaluation seront présentés aux partenaires du Pacte de Paris en juin 2009, à Vienne, et des consultations informelles seront organisées pour définir les priorités futures de cette initiative, au-delà de la date d'achèvement prévue (décembre 2009).

III. Du processus à l'action: la Stratégie Arc-en-ciel

18. Comme suite à la deuxième Conférence ministérielle sur les routes de la drogue à partir de l'Afghanistan qui s'est tenue à Moscou en juin 2006, et conformément aux conclusions de l'évaluation externe de la première phase de l'initiative du Pacte de Paris et aux consultations avec les partenaires du Pacte, la deuxième phase du projet a été mise en route en janvier 2007. Elle durera trois ans, de janvier 2007 à décembre 2009, pour un budget évalué à 3,2 millions de dollars des États-Unis. L'élément le plus visible de cette phase est l'inscription des questions de réduction de la demande de drogues à l'ordre du jour des consultations du Pacte de Paris. Le changement le plus important a été cependant le passage du processus à l'action, qui nécessitait la transposition des recommandations du Pacte de Paris en plans et objectifs concrets (aboutissant à la Stratégie Arc-en-ciel) dont la priorité immédiate était la collaboration opérationnelle entre l'Afghanistan et ses pays voisins.

19. La Stratégie Arc-en-ciel traduit l'accent mis sur l'importance du rôle que les pays voisins et les partenaires régionaux de l'Afghanistan peuvent jouer à l'appui du développement et de la stabilité du pays, comme le Secrétaire général l'a mentionné dans son récent rapport sur la situation en Afghanistan (A/63/372-S/2008/617). Dans ce document, il était indiqué que, à l'occasion de ses visites à Islamabad et Téhéran, le Représentant spécial pour l'Afghanistan et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (UNAMA), avait examiné les questions touchant à la coopération bilatérale et régionale, en particulier celle de la lutte contre les stupéfiants et celle des réfugiés. Il avait souligné le rôle central que les deux pays avaient à jouer dans l'instauration de la stabilité en Afghanistan et dans la région, et les possibilités en matière de développement économique régional. Il avait offert de fournir une assistance conformément à son mandat.

20. La deuxième phase de l'initiative du Pacte de Paris concerne principalement l'application des recommandations formulées depuis 2004. Dans sa Stratégie Arc-en-ciel, l'UNODC a regroupé en sept domaines prioritaires les conclusions et recommandations des tables rondes d'experts du Pacte de Paris relatives à l'Afghanistan et à ses pays voisins: a) la feuille de route pour éradiquer le pavot à opium en Afghanistan (le "livre bleu"); b) la coopération dans la lutte contre les stupéfiants entre l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d') et le Pakistan, pays par lesquels passe la route du sud (le "livre vert"); c) la coopération dans la lutte contre les stupéfiants entre l'Afghanistan et les pays d'Asie centrale, par lesquels passe la route du nord (le "livre jaune"); d) la coopération dans la lutte contre les stupéfiants entre l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d') et le Turkménistan

ainsi qu'entre les pays de la mer Caspienne (le "livre violet"); e) la lutte contre les précurseurs utilisés dans la fabrication d'héroïne grâce à l'initiative TARCET (le "livre rouge"); f) la maîtrise des flux financiers liés à la production et au trafic d'opiacés afghans (le "livre orange"); et g) la prévention et le traitement de l'abus de drogues et du VIH/sida et des épidémies connexes en Afghanistan et dans les pays voisins (le "livre indigo"). La Stratégie Arc-en-ciel, qui est axée sur les résultats, a été approuvée par tous les partenaires du Pacte de Paris aux réunions du Groupe consultatif de la politique tenues à Vienne en 2007 et 2008. Des repères et des indicateurs de résultats concrets ont été inclus dans un programme cadre financé par le Gouvernement canadien. Des premiers résultats tangibles ont pu être notés en 2008 en ce qui concerne le domaine prioritaire défini dans le "livre rouge", celui des produits chimiques précurseurs utilisés dans la fabrication illicite d'héroïne, d'importantes quantités d'anhydride acétique étant saisies dans toute la région et plusieurs tonnes en Iran (République islamique d') et au Pakistan. Les gouvernements participants ont été félicités pour les résultats obtenus.

21. Le coût total des programmes de coopération technique de l'UNODC liés à la Stratégie Arc-en-ciel pour la période 2007-2011 s'élève à 189 millions de dollars, dont 75 millions ne sont pas encore financés. Cette Stratégie n'aurait pu être lancée sans le concours financier du Gouvernement canadien. L'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Liechtenstein, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, la République tchèque, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède, la Suisse et la Turquie sont les autres pays ayant versé des fonds pour des projets relevant de la Stratégie. La Commission européenne a également fourni des fonds.

22. La première composante de la Stratégie Arc-en-ciel est le "livre bleu", intitulé "Afghanistan: Opium Poppy Free Road Map and Provincial Profiles". Elle vise à développer le nombre de provinces exemptes de pavot à opium et à améliorer la gouvernance en Afghanistan. Cet objectif double s'inscrit dans le cadre de l'Initiative de récompense des bons résultats et est pleinement conforme à la Stratégie nationale de lutte contre la drogue du Gouvernement afghan et à la Stratégie de développement national de l'Afghanistan. Le livre bleu recense les provinces afghanes et les régions limitrophes où il est prioritaire de mettre en place un système d'incitations et de récompenses et de créer un effet de synergie entre tous les acteurs et partenaires. Concrètement, 6,5 millions de dollars du Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre les stupéfiants ont été versés à la province du Badakhshan sur la base d'un descriptif analytique fourni par l'UNODC. Ce financement permet à d'autres institutions de mener des activités en faveur de moyens de subsistance alternatifs dans cette province. La dernière actualisation du "livre bleu" remonte à novembre 2008.

23. Le livre vert a pour objectif de renforcer la coopération en matière de contrôle des drogues aux frontières entre l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d') et le Pakistan. Il a été établi par l'UNODC et approuvé par les autorités de ces trois pays en juin 2007, lors d'une réunion ministérielle sur le renforcement de la coopération transfrontalière en matière de contrôle des drogues. Les objectifs de ce plan d'action, qui doit être exécuté sur trois ans, devraient être atteints grâce à une démarche par étapes comprenant des mesures propres à instaurer la confiance, des activités d'échange d'informations et des activités opérationnelles. L'objectif ultime

est de couper les routes de la drogue passant par le sud et l'est en renforçant le contrôle des frontières entre l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d') et le Pakistan. À la deuxième conférence ministérielle triangulaire tenue à Téhéran les 6 et 7 mai 2008, il a été convenu: a) de créer des bureaux frontaliers de liaison pilotes le long de chaque frontière, à certains endroits convenus; b) de lancer dès que possible, et dans le respect de la souveraineté nationale, des opérations conjointes fondées sur le renseignement et d'engager au moins une opération dans les douze mois à venir; c) de formuler des lignes directrices pour le contrôle du commerce conformément à l'accord sur le commerce de transit afghan conclu entre l'Afghanistan et le Pakistan et à la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR³ de 1975 conclue entre l'Afghanistan et l'Iran (République islamique d'); et d) d'établir, à Téhéran, une cellule commune de planification du renseignement dotée d'un siège opérationnel, capable d'appuyer des opérations conjointes, et située dans les zones les plus proches de l'action. Le lieu d'implantation de la cellule à Téhéran a déjà été fixé et les travaux préparatoires de la phase opérationnelle sont en cours. Une version révisée de l'accord sur le commerce de transit afghan a été approuvée par le Gouvernement afghan en juin 2008 et sera probablement examinée par les autorités pakistanaïses. La prochaine réunion ministérielle aura lieu en 2009.

24. Le "livre jaune", plan d'action pour la sécurisation des frontières entre l'Afghanistan et les pays d'Asie centrale, vise à renforcer les mesures d'interception des stupéfiants au point de départ de l'itinéraire de contrebande passant par le nord (reliant l'Afghanistan à l'Europe en passant par l'Asie centrale et la Fédération de Russie). Étant donné que beaucoup a déjà été fait au niveau des postes frontière officiels par les acteurs nationaux et internationaux, ce plan d'action vise à renforcer les "frontières vertes" (les zones non contrôlées entre les postes frontière officiels) en créant des équipes mobiles d'interception qui seront guidées grâce aux renseignements recueillis et dont l'action sera coordonnée au-delà des frontières par les bureaux frontaliers de liaison. Concrètement, ce plan a permis la saisie de 560 kilogrammes de drogues par des équipes mobiles d'intervention du Ministère de l'intérieur tadjik formées et soutenues par l'UNODC, ce qui représente la plus grosse quantité de stupéfiants jamais saisis en une seule fois au Tadjikistan.

25. Les travaux actuels du Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale font partie intégrante du plan d'action exposé dans le "livre jaune". L'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan ont tous signé l'accord portant création du Centre. Le 17 septembre 2008, le Président de la Fédération de Russie s'est lui aussi prononcé en faveur de la signature de l'accord par le Gouvernement russe. Le Centre en est à sa phase pilote, ce qui permet de recruter du personnel indispensable, de détacher des agents de liaison de chacun des pays participants, d'acheter l'équipement de base et d'installer le système I-24/7 de communication codée et sécurisée et d'accès aux bases de données de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Le premier directeur du Centre a été nommé, comme convenu par les pays participants, un ressortissant du pays hôte, le Kazakhstan. Il occupera le poste pendant les deux premières années de fonctionnement. Le projet de l'UNODC concernant le Centre a été prolongé jusqu'à fin 2011 afin de lui fournir un appui pendant les premières années de fonctionnement. Un rapport du Directeur exécutif de l'UNODC sur la

³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 348, n° 4996.

fourniture d'une assistance internationale aux États voisins de l'Afghanistan les plus touchés contient des renseignements complémentaires sur l'exécution de ce projet (E/CN.7/2009/7).

26. Récemment encore, on s'intéressait très peu à la contrebande d'opiacés en provenance d'Afghanistan à travers la mer Caspienne. Tous les grands ports maritimes, estime-t-on, ont été utilisés pour ce trafic et des quantités croissantes d'opiacés ont été saisies le long d'une ligne qui traverse la mer Caspienne et se prolonge sur terre jusqu'à la mer Noire et finalement l'Europe. Le Turkménistan, l'un des six pays bordant la mer Caspienne, se ressentant du niveau record de la production d'opiacés afghans a assumé un rôle de premier plan dans la lutte contre ce phénomène. À la table ronde d'experts tenue à Turkmenbachi (Turkménistan) en septembre 2007, le gouvernement de ce pays a consenti à jouer un rôle majeur dans l'initiative de la mer Caspienne. Vu ces faits positifs, l'initiative concernant la frontière turkmène a été adoptée en février 2008 par l'UNODC et le Gouvernement turkmène pour s'attaquer à la menace que le trafic de drogue fait peser sur la zone frontalière avec l'Afghanistan et la République islamique d'Iran. Cette initiative a comme triple objectif: a) de renforcer les capacités d'enquête en matière de drogues et de criminalité (y compris par la création d'un organisme de contrôle des drogues); b) d'accroître les taux d'interception nationaux par le déploiement d'unités mobiles dans le pays et le long de ses frontières; et c) de renforcer la coopération interinstitutions et transfrontalière, visant plus particulièrement l'Afghanistan et la République islamique d'Iran, par des réunions interinstitutions et des actions de formation conjointes et la création de bureaux frontaliers de liaison. Le "livre violet", qui a été achevé fin 2008, décrit dans les grandes lignes les initiatives concernant la mer Caspienne et la frontière turkmène pour faciliter l'exécution d'actions prioritaires de lutte contre les stupéfiants dans la région. L'UNODC soutient également le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive d'Ashgabat et coopère avec lui. Le Centre s'occupe des multiples menaces auxquelles les États d'Asie centrale doivent faire face, dont le terrorisme et l'extrémisme internationaux, le trafic de drogues, la criminalité organisée et la dégradation de l'environnement.

27. La prévention de la contrebande de produits chimiques précurseurs vers l'Afghanistan est capitale pour la lutte contre la fabrication illicite d'héroïne dans le pays. Le plan d'action exposé dans le "livre rouge", qui a été approuvé par les partenaires du Pacte de Paris à la table ronde d'experts sur les précurseurs utilisés dans la fabrication d'héroïne tenue à Vienne les 29 et 30 mai 2007, prévoit le lancement d'opérations limitées dans le temps et ciblées sur le trafic d'anhydride acétique en Afghanistan, en Chine, en Iran (République islamique d'), au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, au Pakistan, au Tadjikistan et au Turkménistan, ainsi que dans les Émirats arabes unis et en Inde, en collaboration avec plusieurs partenaires du Pacte de Paris. L'initiative TARCET a été lancée en novembre 2007 et des partenariats pour cette opération ont été établis entre la France et le Kirghizistan; l'Allemagne et le Tadjikistan; l'Iran (République islamique d') et l'Italie; la Fédération de Russie et l'Ouzbékistan; la Turquie et le Turkménistan, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Afghanistan; et le Pakistan et l'UNODC. Dans sa résolution 1817 (1008) du 11 juin 2008, le Conseil de sécurité a salué le lancement, sous l'égide de l'UNODC et de l'Équipe spéciale chargée du projet "Cohésion", de l'initiative TARCET, qui vise les précurseurs utilisés dans la fabrication de l'héroïne en Afghanistan et exhorté les partenaires du Pacte de Paris à

coopérer étroitement en vue d'assurer le succès de cette initiative. Depuis le début de sa phase opérationnelle, l'initiative a permis de saisir plus de 19 tonnes d'anhydride acétique et plus de 27 tonnes d'autres produits chimiques en Afghanistan, en Iran (République islamique d'), au Kirghizistan, en Ouzbékistan, au Pakistan et au Tadjikistan.

28. Les résultats de l'initiative TARCET ont été passés en revue à Izmir (Turquie) du 21 au 23 octobre 2008. Les points suivants susceptibles de faire avancer les activités opérationnelles ont été recensés: a) la Chine, l'Inde et les Émirats arabes unis ont été invités à participer à l'opération suivante; b) un lien d'échange d'informations entre l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d') et le Pakistan était nécessaire, comme envisagé par la création d'une cellule de planification commune relevant de l'Initiative triangulaire (envisagée dans le "livre vert" de la Stratégie Arc-en-ciel); c) des liens avec d'autres initiatives, comme l'Opération "Canal" de l'Organisation du Traité de sécurité collective devraient être noués; et d) les compétences acquises lors des opérations devraient être préservées. Les mesures d'appui suivantes ont également été définies: a) améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion des informations opérationnelles dans la région en vue d'interventions ciblées; b) renforcer les services de criminalistique dans la région; c) utiliser des techniques d'enquête avancées; d) établir des programmes efficaces de contrôle des conteneurs aux ports d'entrée (y compris les gares et les ports secs) de la région; et e) prévenir l'utilisation abusive de la Convention TIR de 1975 et de l'accord sur le commerce de transit afghan en s'assurant que la législation et la réglementation nationales sont évaluées et harmonisées avec les dispositions de ces accords.

29. L'UNODC estime que la valeur à l'exportation totale des opiacés produits en Afghanistan et sortis clandestinement de ce pays depuis 2007 s'élève à 4 milliards de dollars⁴. Environ un quart de ce montant a été touché par les cultivateurs de pavot à opium, le reste allant aux groupes criminels et aux seigneurs de guerre contrôlant la production et la distribution des drogues ainsi qu'à la promotion du terrorisme dans toute la région. Le "livre orange" de la Stratégie Arc-en-ciel traite des flux financiers à destination et en provenance de l'Afghanistan liés à la production et au trafic de drogues et présente une série d'actions prioritaires pour améliorer la connaissance de ces flux et s'attaquer aux problèmes et aux risques de blanchiment d'argent aux niveaux national, régional et international. Document évolutif, ce livre a été publié fin 2008 et se divise en deux parties. En première partie figure le résumé analytique d'un document d'information sur les flux financiers liés à la production et au trafic d'opiacés afghans rédigé en octobre 2008 par un groupe de travail d'experts du Pacte de Paris, assisté par deux consultants de l'Organisation des Nations Unies. Principalement basé sur des informations accessibles au grand public, le document d'information a été établi grâce à des contributions du Groupe Eurasie contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, du Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers, du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, d'INTERPOL, du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de l'UNODC. La seconde partie énumère les recommandations formulées par la table ronde d'experts sur les flux financiers liés à la production et au trafic d'opiacés afghans qui s'est tenue à Vienne

⁴ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Afghanistan: Opium Survey 2007* (octobre 2007).

en novembre 2008. Malheureusement, l'absence d'experts de certains pays clés et le caractère sensible de la question ont empêché les participants de proposer un plan d'action; les négociations doivent se poursuivre en 2009.

30. Plus de la moitié des consommateurs d'opiacés du monde vivent en Asie (9,3 millions de personnes). Les taux de consommation les plus élevés sont enregistrés le long des principales routes de la drogue partant d'Afghanistan, et l'héroïne demeure le principal opiacé utilisé dans la région. Le "livre indigo" de la Stratégie Arc-en-ciel était le produit des négociations tenues dans le cadre des tables rondes d'experts du Pacte de Paris, au cours desquelles des sujets relatifs à la réduction de la demande de drogues étaient également abordés. Le livre présente dans ses grandes lignes un plan d'action visant à améliorer la réponse à l'abus d'opioïdes et à la propagation du VIH en Afghanistan et dans les pays d'Asie du Sud, d'Asie occidentale et d'Asie centrale. Il contient une analyse de l'abus de drogues et des problèmes connexes liés au VIH/sida aux niveaux régional et national, évalue les problèmes nationaux et régionaux en matière de consommation d'opiacés et de VIH/sida chez les usagers de drogues par injection, expose des principes essentiels et méthodes efficaces de prévention de l'abus de drogues et parle aussi du traitement des toxicomanies, de la réadaptation, de la prévention et du traitement du VIH et des soins aux porteurs du VIH. Il présente en outre des activités nationales et régionales pour la période 2008-2011.

IV. Conclusions et recommandations

31. La Commission des stupéfiants voudra peut-être envisager:

a) D'inviter tous les partenaires du Pacte de Paris à fixer des objectifs nationaux ou organisationnels assortis de délais, tels que: doubler les saisies de drogues; réduire de moitié la quantité des précurseurs entrant en Afghanistan; dresser la liste des noms de personnes et d'entités participant au financement ou au soutien d'actes ou d'activités du réseau Al-Qaida, d'Oussama ben Laden et des Taliban et d'autres personnes, groupes, entreprises et entités associés à ces derniers, selon la définition qui en est donnée au paragraphe 2 de la résolution 1617 (2005) du Conseil de sécurité en date du 29 juillet 2005, par tous moyens, y compris, mais sans s'y limiter, en utilisant les revenus tirés de la culture illégale, de la production et du trafic de stupéfiants à partir de l'Afghanistan, ainsi que de leurs précurseurs, comme demandé par le Conseil dans ses résolutions 1735 (2006) du 22 décembre 2006 et 1822 (2008) du 30 juin 2008; et réduire de moitié la demande d'opiacés. Les partenaires du Pacte de Paris pourraient ensuite être invités à s'assurer des progrès accomplis par un mécanisme d'examen par les pairs;

b) D'exhorter tous les États Membres et l'UNODC à juger du succès à l'aune des résultats, non des processus, et à contribuer, sur le plan financier et opérationnel, à l'obtention de résultats tangibles et concrets pour chacun des sept objectifs prioritaires exposés dans la Stratégie Arc-en-ciel;

c) De se féliciter que la Stratégie Arc-en-ciel traduise l'importance du rôle que les pays voisins et les partenaires régionaux de l'Afghanistan peuvent jouer à l'appui du développement et de la stabilité dans ce pays, comme le Secrétaire général l'indique dans son récent rapport sur la situation en Afghanistan (A/63/372-S/2008/617), et d'encourager une interaction forte entre le Bureau du

Représentant spécial pour l'Afghanistan, la MANUA et l'UNODC pour promouvoir conjointement la Stratégie Arc-en-ciel;

d) De prier le Directeur exécutif de l'UNODC de lui rendre compte, à sa cinquante-troisième session, des mesures prises et des progrès accomplis dans l'application de la Stratégie Arc-en-ciel.
